

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24854**

Intitulé

Chargé de production de musiques actuelles

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Les formations d'Issoudun (LFI)	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323p Organisation, gestion : Production et régie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chargé de production, recruté selon ses compétences spécifiques et ses cadres culturels de référence, voit ses missions définies selon les besoins d'un projet et les moyens affectés. Il coordonne ses activités avec les autres partenaires de l'artiste et contribue à une stratégie globale fondée sur l'articulation des divers modes de production, de commercialisation et de communication des œuvres. Il peut assumer des tâches relevant de la production, de la diffusion, de l'administration, de la promotion, de la technique, etc. Il doit connaître les enjeux, les champs d'action, les usages et les marges de manœuvre de ses partenaires afin d'optimiser les coopérations croisées des différents professionnels.

Après que l'employeur a défini le cadre d'un projet de production selon des objectifs artistiques et des contraintes économiques et temporelles, le chargé de production doit mettre en œuvre une production en mobilisant des ressources humaines, techniques et financières dans le respect des budgets et des contraintes administratives, selon les usages et les réglementations d'organisation du travail. Dans un premier temps, il s'agit de traduire un projet artistique en moyens concrets ; dans un deuxième temps, il s'agira de diffuser et d'exploiter commercialement la production en vue de dégager une marge bénéficiaire pour développer les moyens d'engager les projets suivants.

Descriptif des activités

- Le chargé de production réalise un projet de production en moyens techniques, humains et matériels, dans le cadre budgétaire et temporel, et selon les objectifs définis par son employeur.
- Il définit les modalités d'élaboration, de création, de répétition et de diffusion de la production (spectacle / support de musique) et en supervise la mise en œuvre
- Il élabore un plan de promotion et de commercialisation de la production (spectacle/support de musique)
- Il recrute, coordonne et dirige les activités des personnes et/ou les entreprises partenaires (techniciens, artistes, prestataires de service) pertinents pour atteindre les objectifs du projet
- Il contractualise l'ensemble des accords concernant la production : contrats de travail, d'exploitation, de production, d'enregistrement, d'artiste, d'édition, etc.
- Il assure le suivi financier de la production : devis, bons de commande, facturation, règlements...
- Il élabore le budget et effectue le suivi : il estime les coûts, négocie le budget avec son employeur, arbitre ou négocie des ajustements au budget, établit les comptes d'exploitation
- Il met en œuvre et effectue le suivi des contraintes administratives (obtention, production ou collecte de documents, conservation ou transmission, classement et archivage)
- Il analyse le déroulement du projet, il en rend compte à son employeur de manière à mettre à profit les expériences vécues

Capacités attestées

- Organiser un événement de Musiques Actuelles
- Produire et vendre un spectacle de Musiques Actuelles
- Produire et vendre un support de Musique Enregistrée
- Éditer et administrer des œuvres de Musiques Actuelles
- Accompagner un artiste en développement
- Connaître la cartographie des métiers des musiques actuelles,
- Utiliser les outils bureautiques et de communication numérique usuels,
- Adapter son activité à un cadre de contraintes administratives et de gestion,
- Mobiliser l'anglais professionnel

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

I. LE SECTEUR MUSICAL

Le secteur musical s'organise autour de quatre grands pôles d'activité : la production et la distribution de musique enregistrée (physique et dématérialisée), le spectacle vivant musical et sa diffusion, la gestion et l'exploitation éditoriale des œuvres et des droits de propriété intellectuelle et l'accompagnement d'artistes.

Le secteur pèse 7 874 M€ et emploie 224 000 personnes hors artistes dont 12% en emploi permanent et 88% en emploi non permanent. Les employeurs peuvent être : un producteur de spectacle (licence 2), un exploitant de salle (licence 1), un diffuseur (licence 3), un producteur ou un éditeur phonographique, un éditeur graphique, un manager d'artiste tel que défini par la loi du 23 juillet 2010.

II. LE SPECTACLE VIVANT

Le spectacle vivant compte 4 branches (musique, théâtre, danse et cirque) structurées autour de 2 secteurs (privé et public). En augmentation depuis 2008, il pèse 7 981 M€.

Il compte 22 000 entreprises privées qui emploient 235 000 personnes : 55 000 permanents, 150 000 intermittents et 30 000 indépendants aux statuts divers.

Les employeurs peuvent être : un producteur de spectacle (licence 2), un exploitant de salle (licence 1), un diffuseur (licence 3).

Les autres employeurs du spectacle vivant

- Les organisateurs d'événementiel emploient ponctuellement des techniciens et administratifs sur les salons professionnels, marchés de Noël, bals, événements d'entreprises, etc. L'exigence de sécurité et de qualité pousse les organisateurs à employer des techniciens compétents.
- L'accroissement des contraintes techniques et réglementaires conforte l'emploi de spécialistes. Eurodisney est un des premiers employeurs de sa région, comme le Futuroscope de Poitiers.
- Le « nouveau » cirque et les arts de la rue se sont développés et professionnalisés dans les quinze dernières années, notamment à la demande des collectivités.

III. LE SECTEUR AUDIOVISUEL

Il regroupe environ 8 000 entreprises qui emploient en moyenne 10 salariés. Ce secteur longtemps coupé du spectacle vivant et formant ses propres techniciens, est devenu moins pourvoyeur d'emploi que le spectacle vivant en 2002, avant de redevenir leader avec 50% des emplois. Ces évolutions ont provoqué des mouvements d'emploi et des porosités entre les deux secteurs.

Le spectacle vivant à la télévision a évolué : les exigences techniques ont progressé, avec une plus grande part d'émissions en direct («live»), favorisant l'emploi des techniciens du spectacle.

- Chargé de production de spectacle vivant, ou chargé de diffusion
- Chef de produit (chargé de production phonographique)
- Responsable du copyright (Chargé de projet d'édition graphique)
- Accompagnateur d'artiste
- animateur territorial

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

L1303 : Promotion d'artistes et de spectacles

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Inscrire son activité dans le contexte professionnel et historique des Musiques Actuelles
 - Organiser un spectacle de musiques actuelles
 - Produire et diffuser un spectacle de musiques actuelles
 - Produire et diffuser un support de musique enregistrée
 - Editer et administrer des œuvres de musiques actuelles
 - Conduire un projet de musiques actuelles dans le contexte culturel français
 - Manager un projet d'artiste de musiques actuelles
 - Gérer une activité dans le secteur des musiques actuelles
 - Construire un cadre à son activité
 - Mobiliser les outils de communication
 - Mobiliser l'anglais professionnel
 - Analyser les caractéristiques artistiques d'une œuvre de musiques actuelles
 - Stage pratique en entreprise ou expérience professionnelle
 - Intégration professionnelle
- 3 contrôles des connaissances, dont le contrôle final - Des QCM préparés par les formateurs (contrôle continu)
 - Des exercices de simulation de situations concrètes
 - Des entretiens avec les formateurs (contrôle continu)
 - Des exercices pratiques pour les matières compatibles (Comptabilité, budgets, textes réglementaires)

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 professionnels (2 employeurs, 3 salariés) et un représentant du certificateur
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	5 professionnels (2 employeurs, 3 salariés) et un représentant du certificateur

Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	4 professionnels (2 employeurs, 2 salariés) et un représentant du certificateur
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Assistant de production spectacle vivant et disque avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chargé de production de musiques actuelles" avec effet au 21 avril 2014, jusqu'au 3 décembre 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques :

une moyenne de 20 stagiaires titulaires de la certification par an une moyenne de 80% d'embauche dans les 2 ans suivant la formation, pour l'essentiel en CDI ou au régime de l'intermittence du spectacle

Autres sources d'information :

Pour tous renseignements: info@lfissoudun.org

Lieu(x) de certification :

PIAF - rue du Bât Le Tan - 36100 Issoudun

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Les Formations d'Issoudun (LFI) Adresse: PIAF - rue du Bât Le Tan - 36100 Issoudun.

Téléphone: 02 54 03 16 26 Télécopie: 02 54 21 79 37

Courriel : info@lfissoudun.org

Site Internet (le cas échéant): www.lfissoudun.org.

Historique de la certification :

Certification précédente : Assistant de production spectacle vivant et disque